

REPUBLICQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.14 Du 6 décembre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	Objet : Solde sur subvention au CPEA- Exercice 2022	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-21 7801265-20221206-DEL2022-06-14-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</p> </div>
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative à la convention pluriannuelle "Ville / CPEA" pour la période 2021-2026,	
POUR : 31 CONTRE : 2	Vu la délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2021 relative au versement d'une avance sur subvention au CPEA de 115 000 € au titre de l'exercice 2022 conformément à cette convention,	
<p>PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p>	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie Economique – commerce réunie le 23 novembre 2022,	
<p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p>	<p>Considérant que conformément aux articles 5 et 9 de la convention pluriannuelle « Ville/C.P.E.A. » pour la période 2021-2026, il convient de définir le montant du solde 2022 de cette subvention au regard du bilan d'activités et d'une analyse de l'exécution budgétaire de l'association.</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Contre : 2- M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD</p>	
<p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH</p>	<p>DECIDE :</p> <p>D'arrêter le solde de la subvention 2022 au CPEA à un montant de 30 000 euros et de voter son attribution.</p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="518 1668 949 1937" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 14/12/22 et de sa publication le 16/12/22</p> <p style="text-align: center;">Le Maire Par délégué</p>  <p style="text-align: center;">Aude DEL TOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="1101 1668 1476 1870" style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,</p>  <p>Olivier DELAPORTE</p> </div> </div>	

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE
LABORDE
NATHALIE PEYRON A SOPHIE
TRINIAC
JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE
D'ESTEVE
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-
FRANÇOIS BARATON
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS
THOMAS